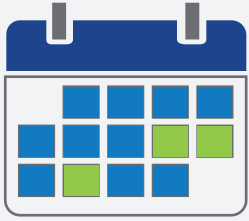




Luttez contre les odeurs de FUMÉE DE CANNABIS



31 MAI 2006

La loi sans fumée de l'Ontario est entrée en vigueur, interdisant la fumée de cigarette sur le lieu de travail



L'odeur de fumée signifie...

Opportunités de vente **CORROMPUS**

Santé des autres **MISES À RISQUE**

Meubles, murs et planchers sont **ENDOMMAGER**

MASQUEZ vs ÉLIMINEZ

TOUT EST DANS LES INGRÉDIENTS CHIMIQUES

Les produits de contrôle d'odeurs dans les formats de chandelles parfumées, de pinces pour bouche d'aération et des cartouches branchées ont tendance à être un désodorisant plutôt qu'un éliminateur. Les désodorisants procurent une odeur plaisante, mais ne détruisent toutefois pas les odeurs



L'INTENSITÉ DE L'ODEUR DU CANNABIS



HUILE



HERBE FRAÎCHE



VAPORISATEUR



COMESTIBLE



FUMER



< 250 >

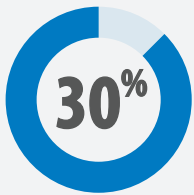
toxines nocives sont libérées dans l'air lors du fumage et peuvent être dangereuses lorsqu'elles sont inhalées



Des **TOXINES** et des **COV** sont trouvés dans la plupart des désodorisants d'air actuellement disponibles sur le marché. L'utilisation de ces désodorisants peut provoquer des effets secondaires dangereux, tels que l'asthme, des maux de tête et peut même être liée au cancer



L'odeur du cannabis, **TRÈS SEMBLABLE À CELLE DES MOUFFETTES** est indésirable dans les zones de fort trafic où les gens partagent le même air



Les non-fumeurs qui sont exposés à la fumée secondaire augmentent leurs risques de développer le **CANCER DES POUMONS** par 30 pour cent



L'ODEUR DE FUMÉE PERSISTE SI LA SOURCE N'EST PAS TRAITÉE

Dans une pièce fermée, la fumée agit au même niveau que l'humidité. Elle est humide et s'agrippe aux surfaces, laissant derrière des odeurs fortes qui peuvent s'aggraver avec le temps si elles ne sont pas traitées

Les zones infestées de fumée peuvent prendre jusqu'à **SIX MOIS** pour dissiper l'odeur sans que l'utilisateur utilise un produit de contrôle d'odeur approprié



IL EST INTERDIT DE FUMÉE AU CANADA à l'intérieur des espaces publics, les transports en commun et les lieux de travail, sauf en Alberta